

# 19 octobre 2012



## Groupe de Travail Action Sociale

### Quelques avancées significatives



*Depuis plusieurs mois, Solidaires Finances et les autres fédérations ont dénoncé la mise en place d'une régionalisation rampante (via Chorus) des délégations de l'action sociale, et des menaces pesant sur leur existence, sans qu'une réelle concertation soit menée par l'administration.*

*Cette situation avait encore conduit l'ensemble des fédérations à quitter le dernier groupe de travail qui a eu lieu en juillet dernier. L'administration y avait promis un calendrier de travail et des propositions pour la rentrée.*



**Printemps 2011:** la sous direction de l'action sociale engage une réforme des délégations de l'action sociale avec pour objectif la mise en place de délégués régionaux.

L'opposition unitaire des organisations syndicales, le boycott des groupes de travail successifs et des CDAS, la pétition de l'ensemble des agents oblige finalement l'administration à renoncer à sa réforme.

Cela semblait donc être le moment propice, après l'échec du Comité Nationale d'Action Sociale du 5 juillet, pour qu'enfin soient données des réponses claires à un ensemble d'interrogations sur le devenir de l'action sociale, sur son réseau de proximité, sur les prérogatives et missions des délégués et des assistants.

Que nenni ! Mme FEJOZ a tenté de circonscrire les discussions aux seules missions du délégué !



**Février 2012 :** une régionalisation rampante (via Chorus) des délégations de l'action sociale se met en place et de graves menaces menacent sur leur existence.

L'administration ne mène pas de réelle concertation sur ce sujet et depuis plusieurs mois, les organisations syndicales dénoncent cette situation

Après un compte rendu synthétique du séminaire des délégués elle souhaitait connaître le positionnement des organisations syndicales sur des sujets divers (gestion des titres restaurant, pistes de réflexion sur la petite enfance, participation des délégués aux CHS-CT...).

Elle a rappelé les déclarations du Ministre au dernier Comité Technique Ministériel, à savoir que le réseau d'action sociale devait rester départemental, et que les crédits d'action sociale étaient maintenus.

Elle entendait donc éluder ainsi les demandes des organisations syndicales sur la clarification des relations entre le délégué et le responsable Chorus.



Ces faits ont conduit l'ensemble des fédérations à quitter le CNAS du 5 juillet dernier au cours duquel l'administration avait néanmoins promis un calendrier de travail et des propositions pour la rentrée.

**Groupe de travail du 19 octobre :** présidé par Mme FEJOZ, présidente du CNAS et DRH adjointe au Secrétaire Général.

**Pour Solidaires Finances, le préalable à toute discussion était bien ailleurs.**



**Solidaires Finances, tout en réaffirmant son intérêt et sa préoccupation pour les délégués et l'ensemble des acteurs de la politique sociale, a rappelé son attachement fort à une politique d'action sociale qui se fasse au plus près des besoins des agents.**

Solidaires Finances a tenu à souligner les inquiétudes des délégués et de leurs assistants sur leur devenir :

- les délégués veulent des garanties quant à l'autonomie de leurs décisions, quel que soit leur grade, quelle que soit leur implantation (département chef lieu de région ou pas).
- les assistants souhaitent connaître s'ils seront maintenus sur leur poste et pour quelle durée
- les délégués veulent avoir une visibilité sur leur équipe !

Solidaires Finances a également fait valoir qu'avant toute discussion sur les missions, il était impératif de savoir si les délégués gardaient toutes leurs prérogatives et leur autonomie décisionnelle.

Dès lors que des garanties claires et écrites seraient données, et qu'un calendrier de travail serait établi, Solidaires Finances acceptera de discuter d'autres sujets précis concernant les missions, et les conditions de travail des acteurs des politiques sociales.

Il conviendra aussi de préciser une « doctrine » d'emploi et d'élaborer un texte qui redéfinisse le rôle et les missions des délégués et de leurs assistants ainsi que leurs moyens.

L'administration a finalement accepté ce préalable et s'est engagée sur des garanties écrites et un calendrier de travail qu'elle communiquera aux fédérations.

Mme FEJOZ a précisé que les travaux devront être terminés mi-février, date à laquelle débiteront les arbitrages budgétaires pour 2014.

Solidaires Finances a pris acte de ces décisions, dans l'attente des engagements écrits.

**SOLIDAIRES Finances, avec l'ensemble des agents et des délégations, reste mobilisée pour une action sociale de qualité, de proximité, répondant aux besoins des agents, et mise en œuvre par des délégations disposant de toutes leurs prérogatives et d'une autonomie de gestion.**



**GT du 19 octobre 2012**

**Missions des délégués départementaux de l'action sociale**

Madame la Présidente,

Le projet de loi de finances présenté mardi dernier lors du CTM annonce 10 milliards d'euros d'économie imposées aux dépenses ainsi que 2 353 suppressions de poste dans les ministères de Bercy. Ce projet, comme vous avez pu l'entendre lors de notre déclaration liminaire unitaire au CTM, ne répond absolument pas aux exigences sociales des agents.

Pour les Fédération CGT, Solidaires, Cfdt, CFTC-UNSA, cette situation de crise impose une action sociale renforcée.

Des déclarations des Ministres, nous avons pris acte du maintien global des crédits dédiés à l'action sociale, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail et à la protection sociale complémentaire, également la réaffirmation du maintien d'un réseau départemental d'action sociale,

Nous ne manquerons pas de vous le rappeler.

Depuis plus d'un an, les personnels avec les organisations syndicales se sont mobilisés et vous ont fait part de leurs inquiétudes et exigences quant à l'avenir du réseau de l'action sociale.

Nos revendications n'ont pas changé, et ce n'est pas la soit-disant réorganisation liée à « CHORUS » qui nous fera changer de position,

Pour les Fédérations CGT, Solidaires, Cfdt, CFTC-UNSA nous tenons à :

- maintenir le lien de proximité entre les délégations départementales et les agents en garantissant aux délégués départementaux toutes leurs prérogatives par une autonomie décisionnelle,
- affirmer et garantir la mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité,
- assurer le circuit des aides pécuniaires au niveau départemental,
- défendre les emplois dans le réseau de l'action sociale et en permettre l'accessibilité à tous les agents,
- ne pas hiérarchiser l'action sociale en mettant les délégués sous une tutelle comptable ou administrative,
- rétablir la gestion comptable « CHORUS » dans le réseau DGFIP.

Si nos débats se limitent à la richesse des documents de travail fournis, cela augure mal du dialogue social que vous prônez.

Nous vous écoutons et attendons vos propositions issues de votre travail estival, comme vous vous y étiez engagée lors du CNAS du 5 juillet dernier.

# Pour une action sociale à dimension départementale

Quelques jours avant la tenue de ce groupe de travail Solidaires finances avait tenu à réaffirmer par courrier adressé à Michèle FEJOZ ses positions et ses attentes concernant cette réunion.

**Solidaires Finances est très attachée à ce que l'action sociale ait une dimension départementale et s'opposera donc à toute tentative de régionalisation.**

En effet, au fil des ans, les organisations syndicales, avec la sous direction de l'action sociale, ont voulu et ont construit des réseaux départementaux parce qu'une action sociale efficace est une action sociale de proximité.

Le département est le meilleur échelon pour ce faire, à l'écoute des agents, au plus proche d'eux, tant en organisation qu'en gestion.

Nous rappelons notre exigence d'un réseau comptable CHORUS à part de l'action sociale, qui doit donc être géré par des agents extérieurs à l'action sociale, et qui n'interviennent pas dans les prérogatives des délégués.

**Pour Solidaires Finances le délégué départemental doit garder toutes ses prérogatives et sa marge de manœuvre, sans avoir à en référer à une quelconque structure régionale ou interrégionale.**

Les Comités Départementaux d'Action Sociale (CDAS) devront pouvoir continuer à faire des choix pour l'utilisation du BIL (arbres de Noël, sorties...) qui ne soient pas dictés par des logiques comptables ou des marchés publics, car les procédures comptables ou de marchés publics sont au service des délégués et des agents et pas l'inverse.

Les délégués, même s'ils ne sont plus détenteurs de valeurs, devront garder leur entière autonomie quant aux décisions à prendre, qu'ils s'agisse par exemple des aides et secours en accord avec les assistants de service social, des conventions de restauration etc...

Voilà en quelques lignes, quelques orientations non exhaustives, dont nous aurons l'occasion de discuter.

S'agissant des réseaux de délégations, de plus en plus d'assistants ne se trouvent désormais mis à disposition de l'action sociale que pour un an alors qu'auparavant, cette mise à disposition était de 3 ans renouvelables.

Vous comprendrez qu'avec de telles dispositions, ces agents manquent de motivation car déstabilisés dans leurs vies, ne sachant pas de quoi sera fait le lendemain.

Par ailleurs, les représentants nationaux et locaux de Solidaires Finances ont été très choqués de la manière dont la sous direction a « remercié » cet été, certains assistants de délégation.

En particulier un assistant a appris le 22 août qu'il réintégrait les services le 1er octobre alors même que sa direction d'origine n'était pas au courant !!

**De telles pratiques sont inadmissibles :**

- les agents ne peuvent plus faire de demande sur des postes précis car les CAP ont déjà eu lieu ;
- ces agents se retrouvent donc affectés n'importe où, dans le département où ailleurs (au cas précis, le service de l'agent a été restructuré et transféré dans un autre département) ;
- ces agents subissent une double peine : renvoyés de l'action sociale et malvenus dans leur direction.

Or, Mme MOREAU comme M. GAZAVE nous avaient précisé en début d'année qu'il n'y aurait aucun départ forcé d'assistant, que ces départs seraient soit volontaires soit liés à des mises à la retraite. A l'évidence, de tels engagements

n'ont pas été respectés.

Il est tout de même paradoxal que des agents de l'action sociale dont une des missions est de prendre en charge les agents en difficulté se trouvent eux-mêmes mis en difficulté par la sous direction de l'action sociale, aux mépris de toute considération.

Certains de ces départs visent des départements où il y a des agents en surnombre du fait de la présence d'agents de centrale placés dans ces départements par la sous-direction, alors qu'ils ne sont pas issus de ces départements.

Or les textes prévoyaient que ne devaient être recrutés comme délégués et assistants que des agents en poste dans le département.

Solidaires Finances considère que la sous-direction a pris toutes ses responsabilités dans cette affaire en nommant à ces postes des agents de centrale, et qu'elle doit les assumer jusqu'au bout et ainsi, ne pas se débarrasser des seuls agents ayant la légitimité à travailler dans ces délégations.

L'action sociale ministérielle est régie par un arrêté et une circulaire qui avait été retravaillés en 2001 conjointement par les organisations syndicales et la sous direction. Cette circulaire n'ayant pas été abrogée, elle est donc toujours d'actualité.

Vous souhaitez redéfinir les fonctions du délégué, revoir le dimensionnement des délégations etc..., et en discuter avec les organisations syndicales.

Certes, nous sommes ouverts à la discussion mais en tout état de cause nos travaux devront aboutir à la rédaction, en concertation avec les organisations syndicales, d'une nouvelle circulaire avant toute mise en application.



Paris, le 9 octobre 2012

## **Budget 2013 de l'action sociale en baisse Le changement, c'est pour maintenant ... Mais en pire !**

**Hier, le 9 octobre, les représentant-es des organisations syndicales nationales, siégeant au « Comité Interministériel d'Action sociale » étaient reçu-es par le Cabinet de la Ministre de la Fonction publique. A l'ordre du jour de cette réunion : le budget dévolu à l'action sociale pour 2013.**

Certes, dans le contexte actuel, il ne fallait pas s'attendre à un abondement important de ce budget, mais ce dernier, « sans aucune ambition » et en baisse par rapport aux années précédentes, ne répondra qu'aux dépenses obligatoires prévues pour les prestations interministérielles.

Pour le reste, c'est rien ! Rien, en ce qui concerne les demandes légitimes émises par les organisations syndicales en ces temps de crise où les agents subissent depuis près de trois ans le gel du point d'indice, le prélèvement supplémentaire sur les cotisations retraite et la hausse généralisée des prix.

### **Pour Solidaires, il était pourtant essentiel :**

- de fournir une aide pour les agents ayant des enfants étudiants contraints de se loger ailleurs qu'au sein du foyer familial,
- d'élargir le nombre des bénéficiaires des chèques vacances,
- de développer le parc des réservations de places en crèche.
- d'accroître les possibilités de logements sociaux interministériels surtout dans les zones où les loyers sont très chers (comme en Ile-de-France ou dans les grandes agglomérations),
- d'élargir le champ des bénéficiaires de l'aide au maintien à domicile ....

Pas plus aujourd'hui, qu'hier, il ne fait bon être agent de l'Etat. Et même si le cabinet de la Ministre prévoit des discussions et une éventuelle négociation sur l'évolution de l'action sociale interministérielle, les promesses d'un « jour meilleur » s'éloignent de plus en plus.

**Pour Solidaires Fonction Publique l'action sociale ne doit pas être remise en cause. Au contraire, dans un contexte d'austérité, elle doit être renforcée afin de répondre aux nombreux besoins des agents publics.**

**C'est ce que s'emploieront à défendre les représentant-es de Solidaires, que ce soit au niveau national ou au niveau régional.**

**Le Ministre du budget a su faire des concessions sur la fiscalité des entreprises, qu'il sache aussi le faire pour le budget de l'action sociale interministérielle !**